

CONDITIONS GENERALES 2011-2012

- Vous devez avoir 18 ans révolus ou 16 ans avec une autorisation parentale.
- L'école fonctionne par session de 20 jours, les tarifs sont forfaitaires.

- **Modalités d'inscription :**

- Quelle que soit la durée choisie, **les frais de dossier d'inscription** à régler sont de **50 €**.
- Pour une **inscription inférieure à 6 mois**, vous devez **payer 1 mois de cours à l'avance**.
- Si vous avez besoin d'un **certificat d'inscription allant de 6 à 9 mois pour obtenir votre visa**, vous **devez payer deux mois de cours d'avance et le solde des cours à votre arrivée** (facilités de paiement sur autorisation de la Direction de l'Ecole).
- Si vous avez besoin d'un **certificat d'inscription allant de 6 à 9 mois pour un renouvellement de carte de séjour**, le **paiement de l'intégralité des cours vous sera demandé dès l'inscription** (facilités de paiement sur autorisation de la Direction de l'Ecole).
- Toute réduction accordée (jeunes filles au PAIR, ERASMUS) est possible uniquement sur une session complète de 4 semaines.
- L'administration se réserve le droit de modifier légèrement les tarifs, dates ou formules des cours sans préavis.
- Nos frais de virement bancaire (17.50 euros environ) sont à la charge de l'étudiant (uniquement pour les étudiants hors Union Européenne).
- Les examens sont payants. Les tarifs sont indiqués au moment de l'inscription.
- Le niveau de l'étudiant est déterminé uniquement par les professeurs, par un test à l'écrit.

- **Prolongation de cours :**

Pour les étudiants qui continuent d'une session à une autre, le paiement des cours doit impérativement être fait la semaine précédant la nouvelle session de cours afin de réserver votre place.

- **Report, remboursement**

- **Toute session de cours commencée est due pour la durée prévue par l'étudiant lors de l'inscription.**

En cas **d'absences répétées non justifiées ou de départ anticipé** non autorisé par la Direction de l'Alliance Française de Bordeaux, **aucun report de cours, aucun remboursement ne seront effectués.**

-Si vous devez annuler votre séjour, il convient de prévenir la Direction par courrier au plus tard 2 semaines avant le début des cours, en retournant l'original du certificat d'inscription et le reçu des sommes versées. En cas d'annulation, la somme de 100 € sera retenue sur le remboursement des cours.

-**Si vous avez obtenu un visa d'entrée** sur le territoire français ou une carte de séjour avec le certificat de l'Alliance Française, **vous devez suivre les cours pour la durée prévue sur le certificat d'inscription. A défaut, vous ne pourrez en aucun cas être remboursé et nous serons dans l'obligation de prévenir la préfecture.** En cas de non-obtention de visa, la somme de 50 € sera retenue sur le remboursement des cours, au titre des frais administratifs.

- **Hébergement**

Si vous demandez le logement en famille d'accueil, la somme de 35 Euros vous sera demandée pour effectuer la recherche. Vous devrez contacter directement votre famille pour donner vos dates et heures d'arrivée et départ au moins 4 jours à l'avance. **Vous devez impérativement être assuré en responsabilité civile si vous logez en famille d'accueil (certificat d'assurance à fournir à la famille à l'arrivée).**

FORMALITES D'INSCRIPTION

Les étudiants désireux de s'inscrire à l'Alliance Française depuis leur pays doivent tenir compte de la législation en vigueur, qui est différente selon que le pays appartienne ou non à la Communauté Européenne.

*Les ressortissants de la C.E. peuvent :

- remplir le bulletin d'inscription ci-joint
 - renvoyer ce bulletin accompagné du paiement du cours pour la réservation de celui-ci.
- Dès réception du paiement, nous adressons un certificat d'inscription.

*Les autres étudiants doivent :

- remplir le bulletin d'inscription ci-joint
 - renvoyer ce bulletin accompagné du paiement du cours pour la réservation de celui-ci.
- Dès réception du paiement, nous adressons un certificat d'inscription. Si vous voulez séjourner en France plus de trois mois, ce certificat permet d'accomplir les formalités pour obtenir un visa étudiant. Ce visa doit être obtenu dans le pays d'origine auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France. Un visa touristique (valable 3 mois) ne peut pas être prolongé en France.

*Les étudiants désireux d'obtenir un titre de séjour devront avoir souscrit une assurance contre les risques maladie, accident et responsabilité civile. Ces assurances sont à la charge de l'étudiant.

L'inscription à l'un de nos cours implique l'acceptation des modalités et des présentes conditions générales d'inscription.

COURS DE FRANÇAIS POUR ETRANGERS
Alliance Française Bordeaux-Aquitaine
26, rue Abbé de l'Épée – 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.79.32.80 - Fax : 05.56.00 56 10
af@alliance-bordeaux.org - www.alliance-bordeaux.org